

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 122

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 novembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 octobre 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER.

Absents : Agnès BALZER, Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN

Gilles MARGUERON à Stéphane BECT

Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD

Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Pierre VALLERIX à Patrick BOIS

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 06

Nombre de votants : 25

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation du représentant de la CCHMV au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de la Vallée de la Maurienne

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients et aux territoires, la composition du collège des représentants des collectivités territoriales au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé, comporte des sièges réservés aux représentants des EPCI à fiscalité propre.

Concernant le Centre hospitalier de la Vallée de la Maurienne, l'assemblée est invitée à délibérer afin de désigner un représentant de la CCHMV.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

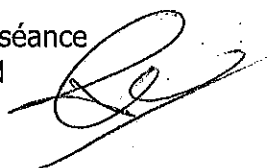
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne**, au scrutin public, Monsieur Humberto FERNANDES en qualité de représentant de la CCHMV au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de la Vallée de la Maurienne ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 07 novembre 2025.

Le secrétaire de séance
François CHEMIN



Le Président
Christian SIMON

